Thème 1 :
Le XVIIIe s.

Chapitre 2 :
L'Europe des Lumières, circulation des idées, despotisme éclairé et contestation de l'absolutisme

Comment les nouvelles idées bouleversent-elles la société et le pouvoir ?

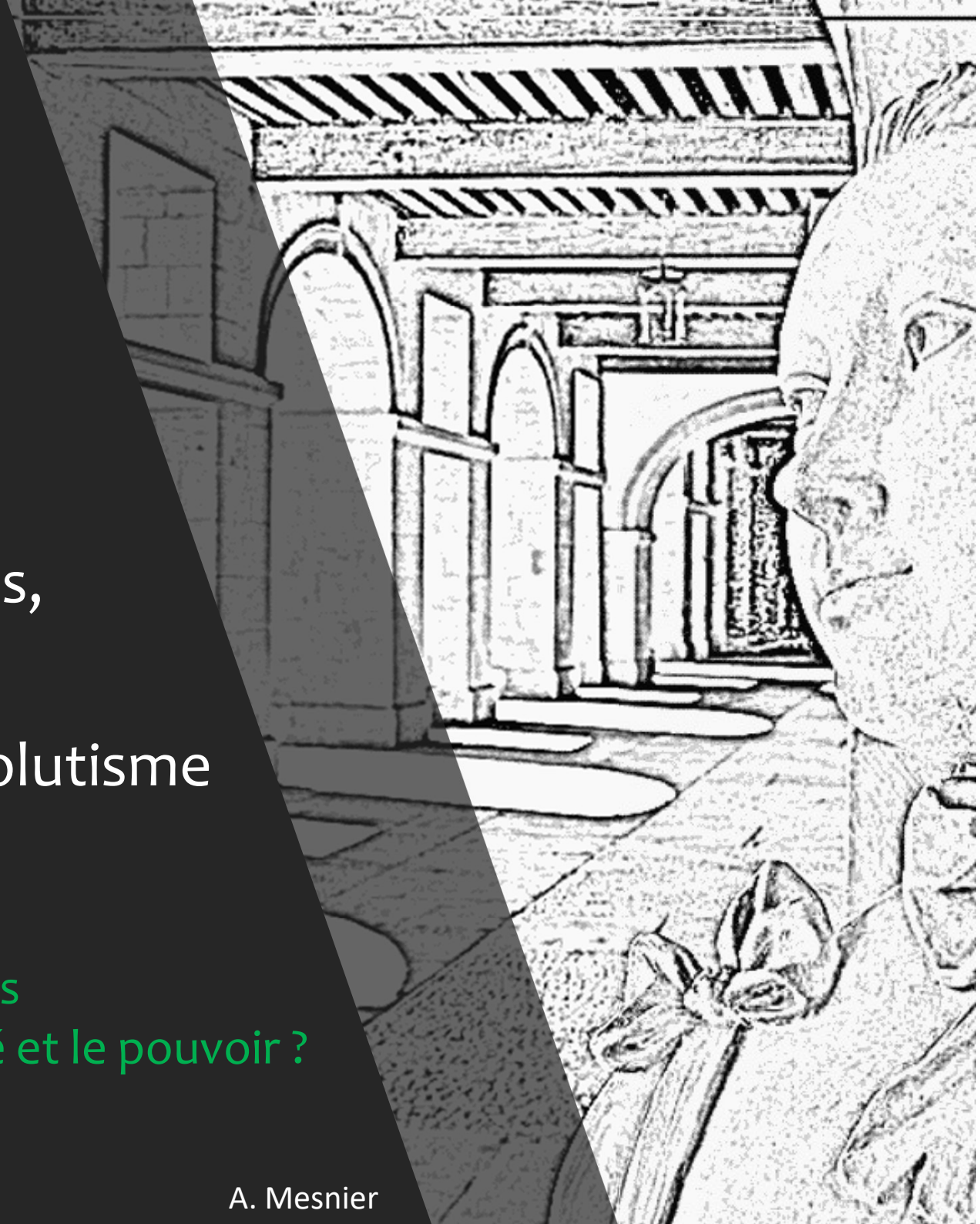

A. Mesnier

Séance 1

L'Europe du XVIIIe s.

Quels sont fondements politiques et sociaux de l'Europe du XVIIIe siècle ?

Devoirs : S1a question 1

Compétences : Situer les régimes politiques européens au XVIIIe s. , caractériser le pouvoir des souverains absolus.

A. Mesnier

S1a

L'Europe « absolutiste »

COMPÉTENCE
Je me repère
Situer les régimes politiques européens au XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, la plupart des États sont dirigés par des monarques qui détiennent un pouvoir absolu et la société est dominée par les ordres de la noblesse et du clergé.

Quels sont les fondements politiques et sociaux de l'Europe absolutiste du XVIIIe siècle ?

1 Louis XV (1715-1774) en tenue de sacre
(Louis-Michel Van Loo, *Louis XV, roi de France et de Navarre*, huile sur toile, vers 1760. Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.)

2 Le discours absolutiste

« C'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine dont le caractère est l'esprit de conseil, de justice et de raison. C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage. Mon peuple n'est qu'un avec moi. Les droits et les intérêts de la nation sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains. »

▪ **Extrait du discours prononcé par Louis XV devant le parlement de Paris en pleine contestation parlementaire, mars 1766.**

3 Une lettre de cachet[1] de Louis XV

« Monsieur de B.
Je vous écris cette lettre de la main de mon oncle le duc d'Orléans, Régent, pour vous dire que mon intention est que vous receviez, dans mon château de la Bastille, le Sieur Harrouët[2], et que vous l'y déteniez jusqu'à nouvel ordre. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de B., dans sa sainte garde.
Écrit à Paris, le 17 mai 1717
Louis. »

1. Une lettre par laquelle le roi peut condamner n'importe qui sans jugement et sans délai.
2. François-Marie Arouet, dit Voltaire.

4 Qu'est-ce que l'Ancien Régime en France au milieu du XVIIIe siècle ?

Une monarchie absolue	Une société d'ordres
• Le roi, lieutenant de Dieu sur Terre • Le roi peut changer toutes les lois de ses prédécesseurs • Le roi interdit la liberté de culte • Censure royale sur la presse • Par lettre de cachet, le roi peut emprisonner qui il veut sans jugement • Le roi doit cependant respecter les coutumes du royaume	• La société est divisée en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état (qui regroupe 98 % de la population) • La noblesse et le clergé sont des ordres privilégiés • La noblesse ne paie pas l'impôt royal, a des emplois réservés dans l'administration et l'armée, a des privilèges judiciaires et honorifiques (droit de porter l'épée...).

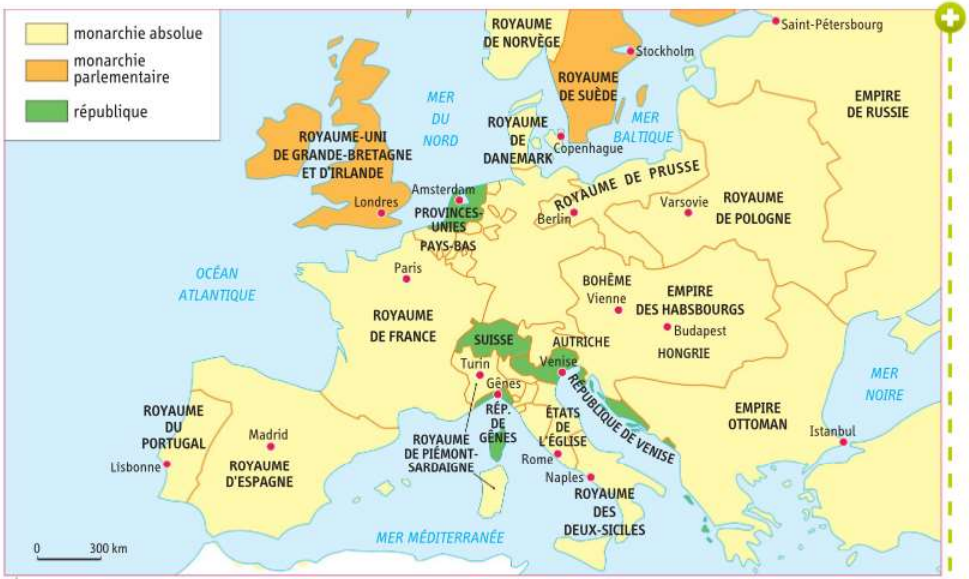

5 Les régimes politiques en Europe au XVIIIe siècle

6 Marie-Thérèse de Habsbourg (1740-1780)
(Martin Van Meytens, *Marie-Thérèse d'Autriche*, huile sur toile, 1759. Galerie de l'Académie des Beaux-Arts, Vienne.)
Marie-Thérèse de Habsbourg (1740-1780) dirige la Bohême, la Hongrie et l'Autriche. Elle gouverne en s'inspirant de la monarchie absolue française.

Vocabulaire

Une monarchie absolue : un régime politique dans lequel le roi contrôle tous les pouvoirs.
Une monarchie parlementaire : un régime politique dans lequel le roi partage le pouvoir avec un Parlement élu.
Une république : Régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par les représentants du peuple.

ACTIVITÉS

1. **Doc. 5** | Je me repère
Classez dans le tableau suivant les États indiqués sur la carte.

	Monarchie absolue	Monarchie parlementaire	République
Définition			
Etats			

2. **Doc. 1 et 6** | Listez les symboles du pouvoir de Louis XV ?
3. **Doc. 2 et 3** | Relevez les éléments indiquant que Louis XV est un roi absolu ?
4. **Doc. 4** |
a) Quels sont les deux ordres privilégiés ? Citez deux privilèges de la noblesse.
b) De quelles libertés les Français sont-ils privés ?

D'après *Manuel Histoire géographie 4e*, Hatier, 2016, pp. 36-37. Questionnaire modifié.

A. Mesnier